



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Aire autoroutière d'Hondelange

La SOFICO lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de la réaffectation des bâtiments de l'aire de stationnement autoroutière d'Hondelange (autoroute E411).

Ces bâtiments se composent comme suit :

- un pont-restaurant ayant eu la fonction de restaurant, cafétéria et boutique ;
- un bâtiment ayant eu la fonction d'hôtel ;
- un pavillon ayant eu la fonction de pavillon d'information touristique.

Malgré deux appels d'offres successifs, aucun candidat n'a introduit d'offre pour une reprise/redéploiement des activités commerciales en place.

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux entités publiques ou privées qui souhaiteraient développer un projet alternatif sur le site, c'est-à-dire non basé sur des activités de type HORECA, impliquant la réaffectation de tout ou partie des bâtiments existants.

Le projet susceptible d'être développé doit respecter les conditions ou exigences minimales suivantes :

1. Les activités envisagées dans le cadre du projet doivent être en rapport avec le service aux usagers de l'autoroute ou un service public.
2. Les activités envisagées doivent être compatibles avec l'environnement autoroutier, notamment du point de vue de la sécurité des usagers.
3. L'exercice à titre principal d'une activité de type HORECA est exclu.
4. Le projet doit avoir une durée de vie de 10 ans minimum à 25 ans maximum. Les projets éphémères ou à courte durée de vie sont exclus.
5. Le projet peut concerner l'ensemble des bâtiments ou une partie de ceux-ci. Toutefois, le bâtiment central sur le pont (excepté la grande salle de restaurant y attenante) doit obligatoirement faire partie du projet.

6. Les travaux de rénovation ou de transformation des bâtiments que nécessiterait le projet sont à la charge du porteur de projet. Toutefois, la SOFICO peut intervenir dans les travaux relatifs aux équipements collectifs extérieurs (voiries, surfaces de stationnement, éclairage public...)
7. Les activités envisagées doivent être viables économiquement sans support financier de la SOFICO.
8. Etant situés sur le domaine public, les terrains et bâtiments concernés par le projet ne peuvent être cédés en pleine propriété au porteur du projet. Ils ne pourront être mis à disposition que par un contrat de concession conclu pour une durée déterminée, assorti éventuellement d'un droit de superficie-conséquence.

Toute entité publique ou privée qui marquerait un intérêt pour le développement d'un projet sur l'aire autoroutière d'Hondelange dans le respect des conditions et contraintes susvisées est invitée à introduire un dossier auprès de la SOFICO contenant au minimum les renseignements suivants :

- 1° une présentation du porteur de projet ;
- 2° une présentation du projet ;
- 3° un plan d'affaires démontrant la faisabilité du projet et sa viabilité économique.

Les candidats peuvent obtenir les plans du site et des bâtiments sur www.sofico.org

Les candidats peuvent prendre contact avec le service suivant pour une visite des lieux :

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE Mobilité & Infrastructures
Direction des Routes du Luxembourg
Place Didier, 45
6700 ARLON
Téléphone : 063 58 92 11

Les dossiers de projet doivent être introduits auprès la SOFICO pour au plus tard le 31 décembre 2023 à l'adresse suivante :

SOFICO
Monsieur Marc LECLERCQ
Rue du Canal de l'Ourthe, 9 – B^{te} 3
4031 LIEGE

La présente annonce n'engage pas la SOFICO à réserver une suite positive aux projets présentés, quand bien même ils rencontreraient les conditions et exigences minimales fixées. La SOFICO reste seul juge de l'opportunité de donner une suite à ces projets ainsi que des modalités pour ce faire.

Tout renseignement complémentaire concernant le présent appel à manifestation d'intérêt peut être demandé par courriel à l'adresse suivante : contact@sofico.org